Annexe 3

Niveau minimum requis **pour une réaccréditation** **et une réaccréditation** par critère pour la campagne d’évaluation 2025-2026

**Domaine 1**. Le programme

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | NIVEAU MINIMUM REQUIS **pour une accréditation** | NIVEAU MINIMUM REQUIS **pour une REaccréditation** |
| **1.1.1.**  Des objectifs et des acquis d’apprentissage visés sont formulés pour le programme et pour chacun des modules d’enseignement qui le composent, incluant les projets et les stages ; les acquis d’apprentissage visés sont formulés en termes de connaissances, de compétences, d’aptitudes et de capacités ; ils possèdent un caractère observable et évaluable. | NON ATTEINT | ATTEINT |
| **1.1.2.** Les acquis d’apprentissage visés par chacun des modules d’enseignement qui composent le programme, incluant les projets et les stages, contribuent à l’atteinte des acquis d’apprentissage visés par le programme. Les acquis d’apprentissage visés par le programme répondent aux standards européens en matière de formation en ingénierie ; ils sont conformes avec le niveau correspondant du cadre général des certifications de l’espace européen de l’enseignement supérieur. | NON ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **1.1.3.** Les acquis d’apprentissage visés par le programme répondent aux besoins et attentes des parties prenantes, notamment le monde socio-économique, lesquelles ont été identifiées et consultées ; les besoins et attentes relevées sont explicitées et facilement consultables ; le programme est positionné dans l’offre de formation locale, régionale, nationale, internationale. | NON ATTEINT | ATTEINT |
| **1.1.4** L’intitulé du cursus reflète les objectifs et les acquis d’apprentissage visés par le programme ; ce dernier donne lieu en France à la rédaction d’une fiche RNCP ; les objectifs du programme ainsi que les acquis d’apprentissage visés par celui-ci et chacun des modules d’enseignement qui le composent sont publics et facilement accessibles ; les étudiants et autres parties prenantes ont connaissance des débouchés en matière de métiers et de poursuite d’études le cas échéant. | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **1.2.1.** Au sein du programme, l'organisation des modules d’enseignement contribue à l'atteinte des acquis d’apprentissage visés par le programme, quel que soit le rythme de formation (formation individualisée, formation initiale, formation continue, formation par alternance). | NON ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **1.2.2.** Au sein de chacun des modules d’enseignement qui composent le programme, les contenus, les activités d'apprentissage, les méthodes et les moyens pédagogiques contribuent à l'atteinte des acquis d’apprentissage visés par le module considéré. Cela inclut le recours aux technologies de l’information et de la communication pour l’éducation (TICE). | NON ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **1.2.3.** Les modalités d’encadrement, de suivi et de restitution des périodes d’expérience en entreprise, en laboratoire et dans le cadre de mobilités internationales sont définies au regard des acquis d’apprentissage visés ; les conditions d’adaptation au rythme de la formation continue et de la formation par alternance sont explicitées. | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **1.2.4.** L'apprentissage est centré sur l’étudiant et s'appuie sur l'environnement, les méthodes et les moyens de la recherche ainsi que sur les partenariats de la formation, notamment avec le monde socio-économique ; il encourage son autonomie et sa participation active ; il stimule sa motivation et l’esprit critique ; les laboratoires de recherche et autres partenaires sont clairement recensés. | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **1.2.5.** Les initiatives et expériences en matière de pédagogie, incluant celles qui recourent aux technologies de l’information et de la communication pour l’éducation (TICE), font l’objet d’une analyse qui permet de tirer des conclusions exploitables et exploitées. | ATTEINT | ATTEINT |
| **1.2.6.** Les informations sur la structure du programme et son organisation ainsi que sur les modules d’enseignement qui le composent (charges horaires, contenus, modalités d’évaluation, règles de validation, activités d'apprentissage, méthodes et moyens pédagogiques, etc.) sont mises à jour régulièrement et communiquées aux parties prenantes ; ces informations sont publiques et facilement accessibles. | ATTEINT | ATTEINT |
| **1.3.1.** Les apprentissages sont évalués suivant une logique qui permet de valider les acquis d'apprentissage visés à chaque étape et à l'issue du programme. Les évaluations sont formatives et certificatives et les évaluations formatives sont en nombre suffisant pour permettre à chaque étudiant de se situer dans ses apprentissages et prendre, le cas échéant, des mesures correctives. À chaque étape de son parcours, l’étudiant a acquis tous les prérequis nécessaires à la poursuite de ses études. | NON ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **1.3.2.** Les épreuves d’évaluation sont alignées (en cohérence) avec les acquis d’apprentissage visés, avec les activités d’apprentissage et avec les méthodes pédagogiques mises en œuvre. | NON ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **1.3.3.** Les modalités d'évaluation sont communiquées aux parties prenantes. Les étudiants se sont appropriés les enjeux de l'évaluation, laquelle favorise l'échange avec les enseignants et contribue à développer chez lui une démarche réflexive ; | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **1.4.1.** Le programme respecte le référentiel de la formation de Réseau Figure® ; les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des avancées dans les domaines disciplinaires couverts et de l’évolution des besoins du marché de l’emploi. | ATTEINT | ATTEINT |
| **1.4.2.** Les enseignements et activités permettant la construction des compétences transversales (organisationnelles, sociales, environnementales et culturelles) sont un élément essentiel d'une démarche de professionnalisation ; ils intègrent l’apprentissage et la maîtrise des langages de base, dont une langue étrangère au moins, comme des technologies de l’information et de la communication (TIC) ; ils contribuent à rendre l'étudiant acteur de sa formation et de son parcours. | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **~~1.4.3.~~** ~~La confrontation entre théorie et pratique est recherchée et favorisée par les contenus, les activités d'apprentissage et l'articulation entre les dispositifs d'apprentissage (UE, projet, stage, etc.).~~ | ATTEINT | ATTEINT |
| **1.4.4.** Les activités de mise en situation (projets, stages) favorisent une pédagogie de l’expérience ; elles sont organisées conformément au référentiel de la formation de Réseau Figure®. Les étudiants ont l'opportunité de mobiliser et de mettre en œuvre leurs acquis d’apprentissage et d'en atteindre de nouveaux dans des contextes professionnels et de recherche ; les partenariats dans lesquels le programme est impliqué favorisent l'atteinte des acquis d’apprentissage visés par le programme ; ces partenariats sont clairement recensés et peuvent faire l’objet de conventions ou accords. | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **~~1.4.5.~~** ~~La recherche, par son environnement, ses méthodes et ses moyens matériels et humains, contribue à l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par le programme et ce depuis le début de la formation.~~ | PARTIELLEMENT ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **1.4.6.** Les partenariats internationaux dans lesquels le programme est impliqué favorisent la mobilité des étudiants et l'atteinte des acquis d'apprentissage visés. | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **1.4.7.** Les taux de mobilité des étudiants sont observés, y compris sur plusieurs années ; les écarts entre les taux de mobilité observés et les objectifs sont analysés ; les anomalies sont analysées et des mesures correctives sont prises. | ATTEINT | ATTEINT |

**Domaine 2**. Les ressources du programme

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | NIVEAU MINIMUM REQUIS **pour une accréditation** | NIVEAU MINIMUM REQUIS **pour une REaccréditation** |
| **2.1.1.** L'équipe pédagogique est quantitativement et qualitativement en adéquation avec les objectifs du programme et les acquis d’apprentissage visés par le programme et les modules d’enseignement qui le composent ; elle est notamment formée d’enseignants, d’enseignants-chercheurs, de chercheurs et de représentants du monde socio-économique ; la liste de ses membres est connue des étudiants et autre partie prenantes ; les responsabilités sont clairement définies ; les tuteurs en entreprise sont pleinement intégrés à l’équipe pédagogique. | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **2.2.1.** Les locaux, les installations et autres équipements sont en adéquation avec les acquis d’apprentissage visés par le programme et les modules d’enseignement qui le composent ; ils permettent l'application des activités d'apprentissage et des méthodes pédagogiques envisagées ; ils démontrent l'implication de la recherche et des partenaires dans la formation ; les laboratoires de recherche et autres partenaires sont clairement recensés. | ATTEINT | ATTEINT |
| **2.2.2.** Les personnels techniques et administratifs sont quantitativement et qualitativement en adéquation avec les acquis d’apprentissage visés par le programme et les modules d’enseignement qui le composent ; les personnels impliqués dans le programme sont informés des acquis d’apprentissage visés et veillent à faciliter leur atteinte ; leur investissement est valorisé et ils en sont conscients ; ils bénéficient d’opportunités pour développer leurs compétences, y compris à travers des mécanismes favorisant la mobilité internationale. | PARTIELLEMENT ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **2.3.1.** Les contenus des ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants sont conformes avec l’état des connaissances et en adéquation avec les acquis d’apprentissage visés par le programme et les modules d’enseignement qui le composent. | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **2.3.2.** Les ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants sont disponibles dans de bonnes conditions et exploitées par eux. Les ressources documentaires, les logiciels et les bases de données nécessaires sont accessibles aux étudiants qui en ont besoin dans de bonnes conditions. | ATTEINT | ATTEINT |
| **2.4.1.** Les étudiants bénéficient d'un ensemble de services (relations avec l’entreprise, stages, relations internationales, etc.) qui facilite leur intégration et leur progression dans le programme ainsi que leur apprentissage. | PARTIELLEMENT ATTEINT | ATTEINT |
| **2.5.1.** Les moyens financiers nécessaires à l’organisation du programme sont estimés et effectivement disponibles. | ATTEINT | ATTEINT |

**Domaine 3.** Le pilotage du programme

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | NIVEAU MINIMUM REQUIS **pour une accréditation** | NIVEAU MINIMUM REQUIS **pour une REaccréditation** |
| **3.1.1.** Les conditions d'admission et de progression sont conformes avec les exigences du programme ; elles sont transparentes, clairement définies et identiques pour tous ; elles permettent l’atteinte des objectifs et des acquis d’apprentissage visés par le programme dans le temps prévu ; les procédures d'accueil, de recrutement, d'intégration et d'orientation sont mises en place et fonctionnent bien. | ATTEINT | ATTEINT |
| **3.1.2.** Les flux d’entrée sont observés et analysés, y compris sur plusieurs années ; les écarts par rapport aux objectifs fixés sont analysés ; des mesures correctives sont prises en cas d’anomalies. | ATTEINT | ATTEINT |
| **3.1.3.** Les résultats de première année témoignent de l'attractivité du programme et de l'adéquation des conditions d'admission ; le programme de première année est destiné à motiver les étudiants à poursuivre une formation en ingénierie et à les ouvrir très tôt aux mondes de la recherche et de l’entreprise qui façonneront leur profil ; la progression des étudiants dans la formation témoigne de l'efficacité du processus d'apprentissage. | ATTEINT | ATTEINT |
| **3.2.1.** Les acquis d’apprentissage atteints en fin de programme correspondent à ceux annoncés ; ils sont décrits dans le supplément au diplôme ; si des compétences supplémentaires ont été acquises, elles figurent également dans le supplément au diplôme ; le cas échéant, les étudiants ont connaissances des compétences supplémentaires proposées par l’établissement. | NON ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **3.2.2.** Les taux de réussite, d’échec et d’abandon du programme et des dispositifs d'apprentissage qui le composent sont observés, y compris sur plusieurs années ; les anomalies sont analysées et des mesures correctives sont prises si nécessaire. | ATTEINT | ATTEINT |
| **3.3.1.** L’insertion professionnelle des diplômés est mesurée (en même temps que la poursuite d’études), suivie et analysée ; des mesures sont prises pour corriger d’éventuelles anomalies ; les taux d’insertion et les durées pour obtenir un premier emploi sont publiés ; l’adéquation entre la formation et le premier emploi est analysée ; l'insertion des étudiants et la satisfaction des employeurs démontrent la pertinence du programme ; pour le public de formation continue, l’impact de la qualification apportée par le programme est mesuré en termes d’amélioration des trajectoires professionnelles. | ATTEINT | ATTEINT |

**Domaine 4.** La qualité du programme

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | NIVEAU MINIMUM REQUIS **pour une accréditation** | NIVEAU MINIMUM REQUIS **pour une REaccréditation** |
| **4.1.1.** Le programme est évalué périodiquement par des organes, des procédures et des dispositifs gérés à l’échelle de l’établissement ; le cas échéant, il est révisé en vue d’en améliorer la qualité ; les procédures impliquent l’ensemble des parties prenantes (équipe pédagogique, étudiants, représentants du monde socio-économique, etc.) ; un conseil de perfectionnement formation-recherche-entreprise, associant également les étudiants, est mis en place et fonctionne correctement. | NON ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **4.1.2.** L’évaluation du programme comporte une ou plusieurs enquêtes auprès des étudiants ; ces enquêtes sont effectuées de manière à récolter des informations pertinentes et fiables. | PARTIELLEMENT ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |
| **4.1.3.** Les informations relatives au pilotage du programme et au processus d'assurance qualité sont communiquées aux parties prenantes. Ses informations sont publiques et facilement consultables. | NON ATTEINT | PARTIELLEMENT ATTEINT |